

S.C.P. Patrick LAMOURETTE - Stéphanie LEYS - Gonzague WATERLOT

Huissiers de Justice associés

Commissaires de Justice

12, rue Paul Adam

62000 ARRAS

Etude annexe : permanence sur rendez-vous

3 rue de la Mairie

62490 VITRY EN ARTOIS

Tel : 03.21.50.45.20

Mail : etude@huissier62.fr

CERTIFICATION DU DEPÔT D'UN REGLEMENT DE JEU CONCOURS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VINGT-DEUX MARS

PREMIERE EXPEDITION

A la demande de :

L'association **LIONS'CLUB ARRAS EN ARTOIS**, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 792 203 176 (code INSEE W621000470), dont le siège est sis à SAINT LAURENT BLANGY (62223), Les Jardins de Saint Laurent, 1 rue Laurent Gers, agissant poursuites et diligences de son Président Philippe ROUACH, domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'expose :

Que l'association requérante organise une action dénommée le « DUCK RACE ARRAS 2024 » le 15 juin 2024,

Qu'à cette occasion un jeu-concours avec obligation d'achat est organisé,

Que cette action consiste en une course de canards en plastique, étant précisé que les canards sont identifiés chacun par un numéro imprimé ou gravé et que les participants n'achètent pas un canard mais le numéro de canard qui leur confère le droit de participer à la course et de remporter un lot si le canard portant leur numéro franchit la ligne d'arrivée dans les premiers

Qu'elle entend déposer le règlement de ce jeu en mon étude.

Déférant à cette réquisition,

Je soussigné, Maître Gonzague WATERLOT, Commissaire de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Patrick LAMOURETTE - Stéphanie LEYS - Gonzague WATERLOT, Huissiers de Justice associés devenus commissaires de Justice, à la résidence d'ARRAS, y domiciliée 12 rue Paul Adam,

Certifie avoir réceptionné de l'association **LIONS'CLUB ARRAS EN ARTOIS** un règlement de jeu intitulé :

*« REGLEMENT
DUCK RACE ARRAS
(édition 2024)
Le 15 JUIN 2024 »*

Ce règlement vise :

- Un jeu concours avec obligation d'achat organisé **du 25 mars 2024 au 15 juin 2024, 15 minutes avant le départ de la course**, sauf clôture anticipée des ventes dès que l'intégralité des numéros de canard auront été attribués.
- Des modalités de participation correctement définies en ses articles 3 et 4,
- De plusieurs dotations détaillées en son article 1,
- Des modalités précises de désignation des gagnants en son article 1.

J'annexe au présent procès-verbal, un exemplaire dudit règlement établi en 11 articles sur 9 pages.

L'Organisateur établira également un tableau de correspondance entre les numéros de billets édités par HELLO ASSO et les billets comportant un numéro de canard, lequel me sera ultérieurement remis.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai pour servir et valoir ce que de droit.

**Maître Gonzague Waterlot
Commissaire de Justice.**



REGLEMENT
DUCK RACE ARRAS
(édition 2024)
Le 15 JUIN 2024

PREAMBULE :

Le Samedi 15 juin 2024,

le **LIONS'CLUB ARRAS EN ARTOIS** (code INSEE W621000470) dont le siège est sis à SAINT LAURENT BLANGY (62223), Les Jardins de Saint Laurent, 1 rue Laurent Gers.

Organise une course de canards dénommée le « **DUCK RACE ARRAS 2024** »

Le règlement de jeu de cette action est déposé chez la **SCP LAMOURETTE LEYS WATERLOT**, Commissaires de justice à ARRAS (62000), 12 rue Paul Adam.

ARTICLE 1 : principes de l'action – jeu « DUCK RACE ARRAS 2024 »
(appelé ci-après « course de canards »)

L'action consiste à organiser une course de canards en plastique, étant précisé que les canards sont identifiés chacun par un numéro imprimé ou gravé et que les participants n'achètent pas un canard mais le numéro de canard qui leur confère le droit de participer à la course et de remporter un lot si le canard portant leur numéro franchit la ligne d'arrivée dans les premiers.

Etant ici précisé que les participants choisissant de parrainer un canard en ligne sur le site internet ou directement sur la plateforme gérée par le prestataire HELLO ASSO se verront remettre un billet électronique dont le numéro ne correspond pas directement au numéro d'un canard. L'Organisateur établira un tableau de correspondance entre les numéros de billets édités par HELLO ASSO et les billets comportant un numéro de canard. Ainsi à chaque numéro de billet édité par HELLO ASSO sera affecté par l'organisateur un numéro de canard selon le principe suivant : le premier billet « HELLO ASSO » aura le numéro 1 puis les suivants se verront affectés un numéro de canard enregistré chronologiquement jusqu'à l'épuisement des billets affectés à la billetterie en ligne HELLO ASSO. Ce tableau de correspondance sera déposé en ligne préalablement à la tenue de la course pour permettre aux participants de connaître précisément leur(s) numéro(s) de canard. Ce tableau de correspondance sera également déposé auprès du Commissaire de justice.

7

Seuls les **88 premiers canards** permettront aux propriétaires de leurs numéros de gagner un lot.

Les lots sont mentionnés ci-après :

1 BON POUR UN VOYAGE d'une valeur de 2000 €	2 000,00
2 VELO ELECTIQUE LAPIERRE	2 000,00
3 Ecran TV smart tv 4k BOYAVAL	650,00
4 VELO VTT LAPIERRE	450,00
5 CONSOLE DE JEUX NINTENDO SWITCH oled	310,00
6 4 PLACES PARC ASTERIX	250,00
7 Chaussure dédicacée par Kevin DANSO	
8 Chaussure dédicacée par Florian SOTOCA	
9 Chaussure dédicacée par Kevin DANSO	
10 Chaussure dédicacée par Florian SOTOCA	
11 Maillot dédicacée par Jean-Louis LECA	
12 MAILLOT LOSC CHAMPION DE France DOUBLE 2011 signé par les joueurs	
13 4 PLACES ACCROBRANCHES	100,00
14 4 PLACES DE CONCERT ORCHESTRE DE DOUAI	100,00
15 CAISSE 6 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE	90,00
16 REPAS POUR DEUX AUX JARDINS DE SAINT LAURENT	75,00
17 REPAS POUR DEUX AUX JARDINS DE SAINT LAURENT	75,00
18 1 heure en SPA CHRYS BEAUTE	69,00
19 CARTE CADEAU DECATHLON	50,00
20 CARTE CADEAU DECATHLON	50,00
21 KIT JO PARIS 2024 AVEC SAC MASCOTTE ET PINS	50,00
22 KIT JO PARIS 2024 AVEC SAC MASCOTTE ET PINS	50,00
23 KIT JO PARIS 2024 AVEC SAC MASCOTTE ET PINS	50,00
24 KIT JO PARIS 2024 AVEC SAC MASCOTTE ET PINS	50,00

P

25 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
26 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
27 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
28 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
29 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
30 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
31 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
32 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
33 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
34 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
35 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
36 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
37 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
38 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
39 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
40 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
41 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
42 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
43 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
44 LOTS DE 5 PLACES DE BOWLING WORLD ARRAS	35,00
45 1 MAGNUM DE CHAMPAGNE MILLESIME ARRAS	35,00
46 1 MAGNUM DE CHAMPAGNE	35,00
47 1 PANIER GOURMAND KIOUI ARRAS	28,00
48 1 PANIER GOURMAND KIOUI ARRAS	28,00
49 1 PANIER GOURMAND KIOUI ARRAS	28,00
50 1 PANIER GOURMAND KIOUI ARRAS	28,00

P

51 1 PANIER GOURMAND KIOUI ARRAS	28,00
52 1 PANIER GOURMAND KIOUI ARRAS	28,00
53 1 PANIER GOURMAND KIOUI ARRAS	28,00
54 2 ENTREES BIEN ETRE AQUALENS PISCINE DE LENS	28,00
55 2 ENTREES BIEN ETRE AQUALENS PISCINE DE LENS	28,00
56 1 MAGNUM DE VIN	28,00
57 1 COFFRET EN METAL DE BISCUITS LA MANUFACTURE DU TOUQUET	26,00
58 1 COFFRET EN METAL DE BISCUITS LA MANUFACTURE DU TOUQUET	26,00
59 2 lots de place AQUARENA All inclusive la journée	23,00
60 1 session de Karting Khub SAINTE CATHERINE	23,00
61 1 session de Karting Khub SAINTE CATHERINE	23,00
62 1 session de Karting Khub SAINTE CATHERINE	23,00
63 1 session de Karting Khub SAINTE CATHERINE	23,00
64 2 PLACES DE CINEMA MEGARAMA ARRAS	21,00
65 2 PLACES DE CINEMA MEGARAMA ARRAS	21,00
66 1 BON ACHAT 20 € LA GRAND LIBRAIRIE	20,00
67 1 BON ACHAT 20 € LA GRAND LIBRAIRIE	20,00
68 1 BON ACHAT 20 € LA GRAND LIBRAIRIE	20,00
69 1 BON ACHAT 20 € LA GRAND LIBRAIRIE	20,00
70 1 BON ACHAT 20 € LA GRAND LIBRAIRIE	20,00
71 1 COFFRET CD / DVD CARMINA BURANA ORCHESTRE DE DOUAI	19,00
72 1 COFFRET CD / DVD CARMINA BURANA ORCHESTRE DE DOUAI	19,00
73 1 COFFRET CD / DVD CARMINA BURANA ORCHESTRE DE DOUAI	19,00
74 1 COFFRET CD / DVD CARMINA BURANA ORCHESTRE DE DOUAI	19,00
75 1 PLACE AQUARENA ARRAS ESPACE BIEN ETRE	19,00
76 1 BON ACHAT 15 € LA PRAIRIE ARRAS	15,00

P

771 COFFRET DE GATEAUX COMBI VOLSKWAGEN LA MANUFACTURE DU TOUQUET	13,00
781 COFFRET DE GATEAUX COMBI VOLSKWAGEN LA MANUFACTURE DU TOUQUET	13,00
791 COFFRET DE GATEAUX COMBI VOLSKWAGEN LA MANUFACTURE DU TOUQUET	13,00
801 COFFRET DE GATEAUX COMBI VOLSKWAGEN LA MANUFACTURE DU TOUQUET	13,00
812 ENTREES AQUALENS PISCINE DE LENS	11,00
821 BON ACHAT 10 € CHEZ PRISE DIRECT	10,00
831 BON ACHAT 10 € CHEZ PRISE DIRECT	10,00
841 BON ACHAT 10 € CHEZ PRISE DIRECT	10,00
85 LOTS DE POCHONS DE LINGETTES LAVABLES COUSUS MAIN	
86 LOTS DE POCHONS DE LINGETTES LAVABLES COUSUS MAIN	
87 LOTS DE JOUETS MYSTERE	50,00
88 LOTS DE JOUETS MYSTERE	50,00

Ce fichier mentionne les lots correspondants ainsi que leur valeur estimée.

Le contrôle de l'arrivée des premiers canards portant les numéros gagnants sera assuré par Me LAMOURETTE ou l'un des commissaires de justice de la SCP susvisée.

Les résultats pourront être communiqués dès l'arrivée ou ultérieurement en fonction de l'appréciation qui sera faite par le commissaire de justice.

Les lots seront remis aux gagnants, par le LIONS CLUB ARRAS EN ARTOIS organisateur, exclusivement sur présentation du ticket vendu ou du billet HELLOASSO vendu.

A cet effet, la liste des numéros gagnants sera publiée dans le site internet www.duck-race-arras.com qui indiquera le lot gagné par le numéro.

Le gagnant d'un lot devra respecter les conditions de remise de lots imposées par les organisateurs.

ARTICLE 2 : date, lieu et déroulement de la course de canards

La course de canards se déroulera **le samedi 15 juin 2024** à partir de 14 heures sur la SCARPE à ARRAS (62000) et SAINT-NICOLAS LES ARRAS (62223) au niveau de l'écluse de SAINT-NICOLAS LES ARRAS, au niveau des jardins du val de Scarpe.

Les canards en plastique seront tous mis à l'eau en même temps dans la SCARPE.

Il est précisé que les organisateurs se laissent la possibilité de modifier jusqu'au dernier moment l'horaire, le lieu et les modalités de mise à l'eau des canards.

P

Ils se réservent également le droit :

- De modifier le point de départ, le point d'arrivée et la distance de la course,
- De reporter ou d'annuler la course,
- D'annuler un départ et de recommencer la course.

Ceci notamment en fonction du nombre de canards vendus, des conditions climatiques ou de sécurité, ou de tous autres événements de nature à empêcher le bon déroulement de la course et qui sont indépendants de la volonté des organisateurs.

Les associations organisatrices ne pourront être tenues pour responsables en cas de perte d'un canard au cours de la course ou si un canard n'a pas pu franchir la ligne d'arrivée.

Après le départ de la course, les canards descendront la SCARPE sans assistance extérieure par le seul effet du courant naturel de la rivière. Les organisateurs se réservent néanmoins la possibilité de remettre à l'eau les canards qui se seraient échoués, voire d'intervenir par tout moyen si le courant est trop faible ou le niveau d'eau insuffisant (notamment au moyen d'un lâcher d'eau organisé par les services compétents pour les besoins de la course selon le débit naturel du courant).

Les participants s'interdisent d'intervenir dans la course sous peine de disqualification et de déchéance du droit à percevoir un lot.

L'arrivée de la course est sous forme d'entonnoir pour canaliser le flux des canards et les faire arriver un par un. Le commissaire de justice contrôlera les canards et annoncera le classement de la course.

Tous les canards en plastique mis à l'eau seront munis d'un numéro correspondant au numéro d'un ticket de participation. Le premier canard dépassant la ligne d'arrivée se verra attribuer le premier prix, le deuxième canard, le deuxième prix, et ainsi de suite dans la limite des lots attribués à condition que le numéro corresponde à un ticket vendu.

En cas d'impossibilité de départager plusieurs canards arrivés en tête, un tirage au sort sera organisé sous le contrôle du commissaire de justice.

ARTICLE 3 : conditions de participation à la course

Un participant peut acheter autant de numéros de canards qu'il le souhaite et ceci dans la limite des numéros de canards restant à vendre :

- Au point de vente sur place jusqu'à **la date du 15 juin 2024 quinze minutes avant le lancer des canards.**
- **Sur le site et autres points de vente jusqu'au mercredi 12 juin 2024 minuit.**

Tout acheteur d'un numéro accepte l'intégralité des conditions du présent règlement et notamment à titre gracieux que :

- Son nom et son prénom soient cités à l'arrivée de la course si le canard gagnant porte son numéro,
- Son nom et son prénom soient mentionnés sur toute la liste faisant apparaître les gagnants que cela soit pour faire connaître les gagnants ou faire la promotion des associations organisatrices ou de la course,
- Cette liste soit publiée dans la presse locale,
- L'association prenne toutes les photographies et/ou fasse toutes vidéos de lui que bon lui semblera puis les publie sur tous les supports de communication du LIONS CLUB (site internet, réseaux

sociaux, journal, etc..)

- Que les sponsors de cette action prennent toutes photographies et/ou fassent toutes vidéos et les publient sur leurs sites internet, dans leurs journaux ou autres.

ARTICLE 4 : conditions financières

L'achat d'un numéro de canard se fera par l'achat de ticket :

- En ligne sur le site www-duck-race-arras.com ou sur la plateforme HELLO ASSO.
- Et dans les points de vente précisés sur le site

Le prix d'achat d'un numéro de canard est de :

4 € l'unité/ 10€ pour 3 canards/ 30 € pour 10 canards

Tout achat est définitif et ne sera en aucun cas remboursé.

Les souches des tickets (ou les billets édités numériquement par HELLO ASSO) sont conservées par les associations organisatrices dans le but d'identifier les numéros vendus et gagnants.

Toute tentative de fraude au présent règlement entrainera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant.

Le ticket litigieux ne sera pas remboursé.

Les associations se réservent le droit de poursuivre par tous les moyens utiles toute tentative de fraude et notamment par la voie judiciaire.

ARTICLE 5 : durée du jeu

Le jeu est ouvert **du 25 mars 2024 au 15 juin 2024, 15 minutes avant le départ de la course**, sauf clôture anticipée des ventes dès que l'intégralité des numéros de canard auront été attribués.

ARTICLE 6 : précisions relative aux lots

Les lots ne pourront pas être attribués sous une autre forme que celle prévue au présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaletur en espèces ou en nature.

Concernant les lots, le gagnant ne pourra pas choisir la couleur ni des options ou autre.

Tous les frais autres que le prix des lots sont à sa charge. Il en est de même pour tous les autres lots que les gagnants devront accepter tel qu'ils leur seront remis.

Les lots qui n'auraient pas pu, pour quelque raison que ce soit, être remis à un gagnant, resteront la propriété de l'organisateur.

7

Ces dernières ne sauraient être tenues pour responsables de tout retard lors de l'information des gagnants du concours. En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par les associations organisatrices.

S'il existe des tickets non vendus, ils seront remis avant le lâcher au commissaire de justice après la clôture de la vente des numéros de canards, en vue de leur destruction ultérieure.

La participation à la course est soumise à l'acceptation du présent règlement.

Toute difficulté d'interprétation du présent règlement est de la compétence du Président de l'Association organisatrice.

Les bénéfices de la course sont destinés aux œuvres soutenues par le LIONS CLUB ARRAS EN ARTOIS : Aide à projet du Collège Charles Peguy à ARRAS, 5000 enfants vivent leurs rêves, Les clowns de l'espoir.

ARTICLE 7 : limites de responsabilité

L'Association organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter la présente action de jeu ou en modifier les conditions.

En aucun cas, elle ne saurait être tenue responsable de la perte ou du retard dans le transfert des bulletins de participation, dû à des grèves ou des perturbations du service postal ou dans l'acheminement d'information aux gagnants des tirages des lots.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté, l'association organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

ARTICLE 8 : dépôt du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet déposé chez la SCP LAMOURETTE LEYS WATERLOT, Commissaires de justice à ARRAS (62000), 12 rue Paul Adam.

Le jeu et le présent règlement sont soumis au droit français avec élection de domicile et attribution de juridiction dans le ressort du siège social du LIONS CLUB ARRAS EN ARTOIS.

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande LIONS CLUB ARRAS EN ARTOIS dont l'adresse figure en préambule.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par la structure organisatrice, responsable de traitement, le LIONS'CLUB ARRAS EN ARTOIS (code INSEE W621000470) dont le siège est sis à SAINT LAURENT BLANGY (62223), Les Jardins de Saint Laurent, 1 rue Laurent Gers, afin de gérer votre participation à l'opération. Les bases légales sont le contrat, le

consentement, l'intérêt légitime et l'obligation légale. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de l'organisateur et au commissaire de justice mandaté. Les données sont conservées pendant une durée de six mois à compter de la clôture de l'Opération. Suite au traitement des participations, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Les données sont collectées pour l'organisation du jeu, l'envoi des dotations sur la base légale de l'exécution du règlement et l'établissement de statistiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à duckracearras@gmail.com.

Ces données sont exclusivement destinées à la structure organisatrice, pour les seuls besoins du jeu et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants.

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

En France, l'autorité de contrôle est la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07 ou sur le site internet cnil.fr.

ARTICLE 10 : DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La structure organisatrice est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des éléments composants l'opération.

Sauf autorisation préalable écrite de la structure organisatrice, il est interdit de procéder à une quelconque reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou transformation partielle ou intégrale de tout élément ou donnée composant l'opération. Toute reproduction des marques et/ou logos concernant l'opération, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable et écrite de la structure organisatrice, est strictement interdite. Toute violation des dispositions qui précèdent constitue un acte de contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

ARTICLE 11 : LITIGES

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera traitée exclusivement par la structure organisatrice et le commissaire de justice mandaté. En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

Les demandes relatives au jeu seront formulées par écrit à l'adresse suivante : duckracearras@gmail.com, et ce dans un délai de 8 jours après la clôture du jeu, à savoir le 23 juin 2024.

Fait à ARRAS, le 24 mars 2024, sur 9 pages

Pour le LIONS CLUB ARRAS EN ARTOIS : Son président Philippe ROUACH



